

ABONNEMENT
 Par an... 32.00
 Par six mois... 18.00
 Par quatre mois... 12.00
 Edition Hebdomadaire... 1.00
 Administration et Rédaction,
 524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES
 Première insertion, par ligne... 0.25
 Tous les jours... 0.05
 Trois fois par semaine... 0.05
 Une fois la semaine... 0.05
 Avis de Noces, Mariage et Décès... 0.05
 La Société de Publicité,
 PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 5 Déc. 1886

UN BON TOUR

Les journaux rouges du pays, *La Patrie* en tête et *l'Alliance* en queue, répètent sur tous les tons que *l'Electeur* vient de jouer un bon tour aux journaux ministériels parce qu'ils ont qualifié comme il le méritait un de ses articles.

Or, ce bon tour est tout simple. Les journaux ministériels ont qualifié comme il le méritait un de ses articles. Or, ce bon tour est tout simple. Les journaux ministériels ont qualifié comme il le méritait un de ses articles.

Les deux actions sont identiques. Rien de surprenant alors si le peuple, qui est honnête, éprouve un dégoût si profond pour un parti qui se rend coupable de pareilles saletés et le force à faire pénitence dans l'opposition.

Le faux dont nous accusons *l'Electeur* de s'être rendu coupable est d'avoir prétendu donner mot pour mot un discours de Sir Hector Langevin sur la question Letellier, en y changeant deux mots seulement, le nom de Letellier pour celui de Masson et le pronom je pour le pronom nous, lorsqu'en réalité il a tronqué et falsifié tellement le discours de Sir Hector Langevin qu'il lui fait dire tout le contraire de ce qu'il a dit.

Le 12 avril 1878, Sir Hector Langevin prononçait un discours contre le renvoi arbitraire par le lieutenant-gouverneur Letellier, d'un cabinet s'appuyant sur une majorité de vingt voix dans l'Assemblée Législative et sur la quasi-unanimité du Conseil Législatif.

l'Electeur applique ce discours à l'honorable M. Masson qui se borne à ne pas renvoyer des ministres appuyés par une majorité de trente voix dans le dernier parlement, et sortant d'élections dont le résultat ne sera bien dessiné qu'après la réunion de la Législature. Ce rapprochement inexact constitue une première malhonnêteté.

Mais il y a plus que cela. *l'Electeur* veut faire croire que Sir Hector en 1878 appelait le peuple à l'émeute, à la révolte (tout comme ce journal sans honneur le fait aujourd'hui) et pour cela il ne recule pas devant une infamie littéraire dont nous ne croyons pas qu'il y ait d'exemple dans aucun pays.

Pour que l'on ne dise pas que nous accusons sans donner des preuves, nous allons citer le texte de l'article que *l'Electeur* prétend être une copie du discours de Sir Hector, et mettre en regard le discours lui-même. Voici, et nous défions tous les journaux rouges de publier le tableau suivant :

VERSION DE L'ELECTEUR	TEXTE DE SIR HECTOR
Si le peuple de Québec ne peut pas obtenir justice de ce gouvernement, il l'obtiendra par la force. La population de Québec est patiente, mais elle connaît ses droits et elle	Si le peuple de Québec ne peut pas obtenir justice de ce gouvernement, il l'obtiendra par la force. La population de Québec est patiente, mais elle connaît ses droits et elle

veut les transmettre à ses enfants.

qui siègent à la droite se souviennent que les électeurs de cette province seront bientôt appelés à se prononcer sur la manière indigne dont ils ont été traités par ce gouvernement." (Hansard, 1878, p. 1960)

ET UNE PAGE PLUS LOIN :

La population de la province de Québec est patiente, mais elle connaît ses droits et elle veut les transmettre à ses enfants. C'est pour cette raison qu'elle vient ici demander protection aux deux Chambres du Parlement. (Hansard 1878, p. 196.)

Le sens de ces paroles est clair. Sir Hector disait que, si la majorité libérale des Communes et le gouvernement Mackenzie refusaient, ce jour-là, 12 avril 1878, de rendre justice au peuple de Québec, lésé dans ses droits par M. Letellier, ce même peuple, par sa propre force, au scrutin du 1er mai suivant, signifierait sa volonté et vengerait son injure. Rien de plus constitutionnel, n'est-ce pas ? mais que fait *l'Electeur* ? Il fausse et il tronque. Il supprime tout le dernier membre de phrase, où Sir Hector fait évidemment allusion aux élections, et au lieu des mots : " par sa propre force, " il met : " par la force, " ce qui, dans notre langue française aux nuances infinies, n'a plus du tout le même accent. Il fait dire à Sir Hector : le peuple obtiendra justice par la force ; et tan dis que Sir Hector a dit, pour qui conque sait lire : le peuple obtiendra justice par sa propre force, aux polls, en votant contre le coup d'Etat.

Mais ce n'est pas encore tout. *l'Electeur*, après avoir prêté à l'ancien député de Charlevoix les mots : " il l'obtiendra par la force, " y joint immédiatement ceux-ci qui, dans le discours de Sir Hector, se rencontrent seulement une page plus loin :

" La population de la province de Québec est patiente, mais elle connaît ses droits et elle veut les transmettre à ses enfants. " Place immédiatement après l'expansion : " il l'obtiendra par la force " qui n'est pas de Sir Hector—cette phrase sert à qualifier une menace de violence. Mais, en premier lieu, elle ne se trouve qu'une colonne et demie plus loin, dans le Hansard, et surtout elle est suivie sans intermédiaire de ces mots, qui lui donnent son véritable ton : " C'est pour cette raison qu'elle (la province de Québec) vient ici demander protection aux deux Chambres du Parlement " etc. (Hansard, 1878, p. 1961.)

Nous soumettons la cause au public, et nous ne craignons pas de dire que pas un seul honnête homme n'osera approuver la conduite ignob'le de *l'Electeur* et des journaux rouges qui l'offrent en modèle à leurs lecteurs comme un bon tour.

Il y a eu un bon tour, c'est vrai, mais c'est *l'Electeur* lui-même qui l'a joué à son parti, car les électeurs rouges n'accepteront plus à l'avenir comme parole d'évangile tout ce que les journaux de leur parti leur débiteront. Ils s'en défieront avec raison. Comme dans le commerce ordinaire de la vie on se défie d'un menteur ou d'un faussaire qui a échappé à la justice.

Le Canadien commentant ce tableau indigne supercherie, dit :

Les annales de la presse ne ren-

ferment, nous en sommes sûr, rien qui ressemble à cet ignoble procédé.

Un conseiller privé déclare, quelques jours avant une élection générale—Sir Hector parlait le 12 avril et l'élection était fixée au premier mai—que le peuple de la province de Québec obtiendrait justice par sa propre force en condamnant aux polls le gouvernement.

l'Electeur, prétendant le citer mot à mot, lui fait dire que le peuple est déterminé à " obtenir justice par la force, " c'est-à-dire par la rébellion, par le recours aux armes.

Notre confrère a raison : rien ne peut justifier le faux littéraire pas plus que le faux financier. Les deux se valent.

NOTES POLITIQUES

La nouvelle se répand de plus en plus à l'étranger que nos nationaux ont envoyé des émissaires auprès des Métis de la Saskatchewan pour les pousser à un nouveau soulèvement. Les journaux des Etats-Unis ne demandent pas mieux que de donner de la circulation à ces rumeurs afin d'attirer l'immigration européenne de leur côté.

Voici la dépêche que l'un d'eux publie :

Les journaux ministériels de Montréal sonnent ce matin l'alarme à propos des dispositions des Métis dans le Nord-Ouest. Ils disent que des gens partis de Québec sont en ce moment chez les Métis, tâchant de les pousser à la révolte ; " l'agitation faite au sujet de Riel, ajoutent ces journaux, a eu pour effet de donner aux Métis des idées exagérées sur les réclamations qu'ils ont à faire valoir, et des politiciens intéressés profitent de cela pour chercher à provoquer des troubles qui serviraient à leur parti.

Nous ne sommes pas menacés, heureusement, d'une nouvelle révolte. Les Métis sont tranquilles et fort disposés à ne plus se laisser traiter dans aucune folle échauffourée par des spéculateurs en politique. Les lamentations de quelques exaltés de la province de Québec n'ont aucun effet sur eux puisqu'ils viennent d'être par acclamation un conservateur et un des plus fermes partisans du gouvernement qui a réprimé la révolte.

CHEMINS DE FER

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

Dans le cours de l'été, les travaux sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs ont été poussés avec vigueur. Il y a aujourd'hui 30 milles de chemin prêts à recevoir les rails. Les promoteurs de l'entreprise espèrent avoir 50 milles de cette voie ferrée ouverts au trafic en juillet prochain.

Ce chemin de fer, une fois terminé, ouvrira à la colonisation une des contrées les plus riches de la province ; et le pays devra à l'énergie et au dévouement de M. le sénateur Robitaille, ex lieutenant-gouverneur, et de M. L. J. Riopel, député aux communes pour Bonaventure, d'avoir doté la province d'un des chemins de fer les plus importants.

CHEMIN DES BASSES LAURENTIENNES

La compagnie des Basses Laurentides vient d'ouvrir vingt milles au trafic. On sait que cette ligne part de Saint-Tite, sur le chemin de fer des Piles, pour aller rejoindre le chemin du lac Saint-Jean, à 40 milles de là. Détail très intéressant, le premier train se composait de 18 charrs, transportant 144 cordes de bois à être distribuées parmi les pauvres des Trois Rivières.

L'idée première vient de Sa Grandeur Mgr Laffèche qui, en passant, l'un de ces jours derniers, sur la ligne avait été frappé du bien que ce combustible, qui avait l'air à se perdre le long de la ligne, ferait à ses chers pauvres. Les souhaits du saint évêque ne sont pas restés stériles comme on le voit. M. Van Horne à qui le vice-président de la compagnie, M. P. E. Pameton, exprimait cette idée, ne se fit pas tirer l'oreille et séance tenante il ordonna que ce train passât justement sur la ligne du Pacifique jusqu'à la ville des Trois Rivières.

NUMERO DOUBLE.

En conséquence de l'encouragement que nous recevons du public annonceur et afin d'engager nos souscripteurs à nous continuer leur patronage, nous allons donner pendant le mois de décembre un numéro double de huit pages tous les samedis, auquel contribueront nos meilleures plumes. Nous sommes aussi à prendre des arrangements pour mettre au 1er janvier prochain, notre journal de la même grandeur que les grands journaux de Québec et Montréal. Que chacun de nos abonnés actuels fasse connaître cette amélioration à ses amis.

AUX HOMMES D'AFFAIRES

Voici le temps du commerce. Il est du devoir de chaque marchand de faire connaître au public acheteur d'Ottawa et de Hull les marchandises et bons marchés qu'il peut leur offrir. Le meilleur moyen à prendre pour atteindre ce but est d'annoncer dans notre journal, le seul qui ait une circulation quotidienne considérable dans les deux villes d'Ottawa et de Hull. Bureaux : 524 rue Sussex, Ottawa, et 166 rue principale, Hull. Impressions de toute sorte promptement exécutées.

Libre Echange.

La réduction du revenu et l'abolition des timbres sur les médecines brevetées ont grandement bénéficié aux acheteurs tout en soulageant les fabricants. Ceci est surtout le cas avec les préparations *Green's August Flower* et *Boschee's German Syrup*, car la réduction de 36cts par once a été employée pour augmenter la capacité des bouteilles contenant ces remèdes, donnant ainsi un cinquième de médecine de plus dans les bouteilles à 75cts. Le *August Flower* pour la Dyspepsie et affections du foie, et le *German Syrup* pour les rhumes et troubles des poumons, ont peut-être la plus forte vogue d'aucune médecine dans ce monde. L'avantage de plus grandes bouteilles sera apprécié par les malades dans chaque ville ou village du monde civilisé. Les bouteilles échantillons à 10cts sont les mêmes.

Livres de lecture pieuse pour le mois de Novembre

Le Mois des Ames du Purgatoire ; Exercices pieux en faveur des Ames du Purgatoire ; Le Purgatoire, par le Père Munford ; Matinées des Mères en Deuil ; Les dernières Prières, par la comtesse de Flavigny ; Manuel de la Bonne Mort ; Le Purgatoire, par Ste Catherine de Gènes ; Manuel de l'Heure Sainte ; Un Aide dans la Douleur ; Le Crucifix, le plus beau des livres ; Horloge de la Passion ; L'Amour sur le Calvaire ; Livres de Méditations—En vente chez P. C. Guillaume, rue Sussex.

MARCHE D'OTTAWA

7 décembre 1886	
FARINES	
Farine No 1 par baril	\$ 3 80 à 3 80
Farine forte de boulangers	4 00 à 4 25
Farine extra	4 00 à 4 50
Farine de sarrasin	3 00 à 3 00
Farine d'avoine	3 50 à 3 00
Farine de blé d'Inde	2 25 à 2 50
GRAINS	
Blé, le minot	75 à 75
Avoine	29 à 30
Blé d'Inde	0 00 à 0 00
Pois	00 à 00
Fèves	00 à 0 00
Sarrasin	00 à 0 00
Orge	00 à 00
Seigle	00 à 00
LÉGUMES	
Patates la poche	92 à 91
Navets le sac	50 à 00
Betteraves le sac	30 à 40
Choux, la douzaine	0 20 à 0 25
Pommes, le baril	1 75 à 2 00
Raisins la livre	10 à 12
VOLAILLES	
Poulets, le couple	35 à 50
Poules, la pièce	40 à 50
Casaards	75 à 85
Dindes, la pièce	0 75 à 1 25
Oies	50 à 75
VIANDES	
Bœuf, les 100 livres	4 50 à 5 00
Lard	6 00 à 6 25
Veau (au quartier)	8 à 10
Mouton de	5 à 7
DIVERS	
Œufs	20 à 21
Beurre, en pain	20 à 22
de on sceau	16 à 18
Promage	9 à 11
Suif brut, la livre	5 à 5 50
Suif fondu	7 à 7 50
Saindoux	10 à 12
Sucre d'érable	10 à 12
Miel, la livre	12 à 13
Sirop d'érable, le gallon	1 00 à 1 00
Poin, la tonne	11 00 à 13 00
Paille	6 00 à 8 00

EMPLOI DEMANDE—Un homme désirant se rendre généralement utile demande une situation, s'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE—Deux chevaux à bas prix, dont un de travail et l'autre pour voiture de promenade ou "express." Pour plus amples informations s'adresser à l'Étal 21, Marché By, 29 nov. 1886—1m.

CONFISERIES I PATISSERIES.
 Nouveau Poste Canadien-Français.
A. TRUDEL et Frère,
 PROPRIÉTAIRES.
 540, RUE SUSSEX,
 (Ancien poste de M. Broderick)

MM. Trudel désirent informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes ; tels que pain-de-savoie, pour dîner de noces et pour fêtes, bonbons de toute sorte, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de première classe. Les roussignés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général. On fera bon de venir faire une visite.
A. TRUDEL et Frère,
 Confiseurs.
 1m.
 Ottawa, 1er Dec., 1886.

PELLETIERES I PELLETIERES.
L'HIVER EST ARRIVE!
GRAND ASSORTIMENT

Capots en Fourrures, Casques, Gants, Mitaines, POUR TOUS LES GOUTS ; Collets de Manteaux, Manchons, garnitures en Loutre, etc., etc. Pour Dames et Messieurs,
 — CHEZ —
J. COTE,
 12 Rue Rideau.

PROVINCE DE QUÉBEC }
 District d'Ottawa }
 COUR SUPERIEURE.

No. 136. Dame Clotilde Brazeau du Township de Masham, dans le District d'Ottawa épouse d'Alfred Meunier, cultivateur de même lieu, dûment autorisée à ester en justice.
 Demanderesse.
 Le dit Alfred Meunier, cultivateur du même lieu
 Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le vingt six de novembre courant.
 ROGION et CHAMPAGNE,
 Avocats de la Demanderesse.
 Aylmer, 27 Novembre, 1886.

AGREABLE POUR LES DAMES!
 Articles de Modes donnés pour rien durant les Fêtes de

NOEL et du JOUR DE L'AN!
 L'Assortiment immense et varié d'articles de Modes et de fantaisie pour Dames, vendu à MOITIÉ PRIX.

Mlle A. McDonald
 Magasin Parisien de Modes
 521 RUE SUSSEX,
 Quatrième porte de la rue York

Aux Electeurs
 DE LA

CITE D'OTTAWA

MESSIEURS.
 A la demande d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada. J'appuierai comme je l'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judicieuse duquel le Canada a atteint une position de prospérité bien enviable. Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attendrai votre décision avec toutes les égards de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifestées à mon égard au sujet de cette haute et honorable position. J'ai l'honneur d'être
 Messieurs
 Votre obéissant serviteur
Wm. G. PERLEY
 Ottawa 16 nov. 1886—1m

B. G.

117 Pardessus pour hommes et garçons seront vendus cette semaine à des prix bien bas.

PARDESSUS.

Conditions comptant. Strictement un seul p. l.

BRYSON

GRAHAM

et Cie.,

150, 152, 154, rue Sparks.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prendra la cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est évitée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Seul agent pour Ottawa et le district.
EDWIN PLANT
 Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
 114 rue Rideau
 Ottawa, 4 nov. 1885—

—TRENTE JOURS SEULEMENT—
COMMENCANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886

PASTILLES INDIENNES DE GRIFIN POUR LE BRUME,
 — Au No. 61, Rue Rideau. —

Afin de bien annoncer ces Pastilles Indiennes pour le Brume, \$20,000 valant de présents seront donnés en prix variant de 10 centimes à \$50.
 Vente de 10 heures à 12 heures, le vendredi 19 novembre, à 7 heures, la vente commencera à 7 1/2 heures. Vaincu du tour... 5 centimes le billet.
 Prix...
 25 billets envoyés par la maille pour \$100.
 Adresses : J. GRIFIN, 61 rue Rideau, Ott. WA.
 Ottawa 17 nov. 1886—1m.

—TRENTE JOURS SEULEMENT—
COMMENCANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886

PASTILLES INDIENNES DE GRIFIN POUR LE BRUME,
 — Au No. 61, Rue Rideau. —

Afin de bien annoncer ces Pastilles Indiennes pour le Brume, \$20,000 valant de présents seront donnés en prix variant de 10 centimes à \$50.
 Vente de 10 heures à 12 heures, le vendredi 19 novembre, à 7 heures, la vente commencera à 7 1/2 heures. Vaincu du tour... 5 centimes le billet.
 Prix...
 25 billets envoyés par la maille pour \$100.
 Adresses : J. GRIFIN, 61 rue Rideau, Ott. WA.
 Ottawa 17 nov. 1886—1m.

—TRENTE JOURS SEULEMENT—
COMMENCANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886

PASTILLES INDIENNES DE GRIFIN POUR LE BRUME,
 — Au No. 61, Rue Rideau. —

Afin de bien annoncer ces Pastilles Indiennes pour le Brume, \$20,000 valant de présents seront donnés en prix variant de 10 centimes à \$50.
 Vente de 10 heures à 12 heures, le vendredi 19 novembre, à 7 heures, la vente commencera à 7 1/2 heures. Vaincu du tour... 5 centimes le billet.
 Prix...
 25 billets envoyés par la maille pour \$100.
 Adresses : J. GRIFIN, 61 rue Rideau, Ott. WA.
 Ottawa 17 nov. 1886—1m.

—TRENTE JOURS SEULEMENT—
COMMENCANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886

PASTILLES INDIENNES DE GRIFIN POUR LE BRUME,
 — Au No. 61, Rue Rideau. —

Afin de bien annoncer ces Pastilles Indiennes pour le Brume, \$20,000 valant de présents seront donnés en prix variant de 10 centimes à \$50.
 Vente de 10 heures à 12 heures, le vendredi 19 novembre, à 7 heures, la vente commencera à 7 1/2 heures. Vaincu du tour... 5 centimes le billet.
 Prix...
 25 billets envoyés par la maille pour \$100.
 Adresses : J. GRIFIN, 61 rue Rideau, Ott. WA.
 Ottawa 17 nov. 1886—1m.

—TRENTE JOURS SEULEMENT—
COMMENCANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886